Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 138 (1993)

Heft: 11

Werbung

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 21.11.2025

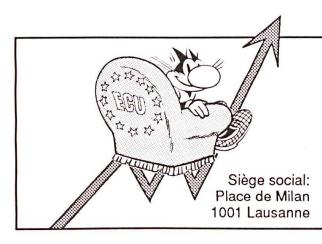
ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch



A gauche, le président Tissot qui se trouve à la tête de l'UNOR (Photo «Armée et Défense»).

officiers. A cela s'ajoutent passablement d'activités hors service et de nombreuses lectures spécialisées. RMS: Pour vous, en tant que Français, n'est-ce pas difficile de concilier activités militaire et professionnelle, vie familiale? B.P.: Si j'habitais et travaillais en France, je vous répondrais par l'affirmative, mais je suis domicilié et employé en Suisse. J'ai moins de mérite que mes camarades, car le système suisse facilite une telle cohabitation. En ce qui me concerne, je la vis bien. Il faudrait toutefois demander à mon employeur et, surtout, à mon épouse ce qu'ils en pensent...

Propos recueillis par le col Hervé de Weck



ECUVALOR

Notre nouvelle assurance vie en ECU: le rendement et la sécurité

